

# LES ARCHIVES RÉVOLUTIONNAIRES DE LA RÉGION DE MARSEILLE :

## ÉTAT D'UNE RECHERCHE SUR L'ORTHOGRAPHE DES TEXTES

### 1. L'ÉTABLISSEMENT DES TEXTES

#### 1.1. LE CORPUS

Nous avons entrepris d'éditer des textes de la période révolutionnaire conservés aux archives de Marseille.

Nous cherchons ainsi à cerner ce qu'ont pu être les pratiques d'écriture des Français. Les discours jacobins sur la nécessité d'une langue nationale ont bien été analysés<sup>1</sup>, mais nous savons finalement peu de choses sur la façon dont les simples citoyens qui ont vécu la Révolution ont effectivement utilisé le français. Les documents que nous interrogeons cherchent à éclairer cette question. Dans cet article, nous nous attacherons aux aspects techniques de l'écriture et plus précisément à la maîtrise de l'orthographe. La localisation de l'enquête au Sud pose aussi le problème de l'influence des parlers locaux sur le français des textes<sup>2</sup>.

Notre début d'inventaire porte sur trois types de documents :

---

1. Pour une bibliographie assez complète sur la question, cf. les rubriques "Langue et révolution" et "Le jacobinisme linguistique" dans la bibliographie établie par J. Guilhaumou, 1988.

2. Cf. les travaux d'A. Brun et le recueil *La Question linguistique au Sud au moment de la Révolution française*, Lengas, Montpellier, Université Paul Valéry.

- ♦ Nous avons utilisé des procès-verbaux du comité de surveillance du petit bourg de Martigues<sup>3</sup>, assemblée chargée d'un rôle de police politique; les documents couvrent la période du 24 septembre 1793 au 17 septembre 1794 (1<sup>er</sup> sans culottide an II). Grâce à un registre<sup>4</sup>, nous connaissons en partie l'origine sociale des citoyens qui participent au comité<sup>5</sup>. Il semble que l'éventail des professions ait été assez large : bien que comportant avant tout les notables de la ville, il va jusqu'à des éléments plus "populaires", *domestique*<sup>6</sup> et *matelot*. Mais il n'est pas toujours facile de déterminer avec précision ce que signifie un nom de profession. Ainsi, lorsqu'on lit dans une séance que Bertier est *marin*, nous ne savons pas s'il s'agit d'un matelot ou d'un capitaine. Le niveau culturel, et donc le niveau social, des six secrétaires du comité est plus élevé que le niveau de l'ensemble du comité. C'est tout naturellement ceux qui savaient le mieux manier la plume qui ont rédigé les comptes rendus.
- ♦ Nous avons dépouillé des demandes de rémission de jacobins arrêtés lors de la répression qui suit l'émeute du 5 vendémiaire an III (24 septembre 1794) et des certificats de bonne conduite que leur ont délivrés les sections de Marseille. Ces documents sont d'origine urbaine. Ils posent un problème puisque l'identité des rédacteurs des pièces n'est pas signalée. Certaines lettres sont signées d'une croix : le prévenu était donc analphabète et nous pouvons penser qu'un professionnel de l'écriture a écrit pour lui; il en est de même pour d'autres textes qui ont une signature dont le tracé est très différent de l'écriture du corps de la lettre. Mais la plupart des lettres éditées par N. Schneider ont des signatures qui semblent correspondre à l'écriture du restant de la

3. En 1793, Martigues compte 6838 habitants, dont 1430 citoyens actifs (A.D.L. 380).

4. Un cahier conservé aux A.D. série L (pas de sous-cote) donne la liste des citoyens actifs.

5. Les recherches sont compliquées par l'absence fréquente de prénoms dans un bourg où vivent plusieurs Mandine ou Vidal; de plus, le registre ne mentionne pas tous les membres du comité. On trouve les noms de Dol Pierre (peut-être le Dol-fils des registres), matelot, Girault Louis, matelot; Gautier, commissaire ou administrateur provisoire ou directeur des douanes; Gassen, lieutenant de vaisseau ou capitaine du port de Martigues et/ou notable; Vidal, membre du Directoire ou sieur de Martigues; Bertrand, inspecteur des ponts et chaussées; Martin Jean-Joseph, administrateur du conseil. Dans le corps du texte, on identifie aussi un Bertier, marin.

6. Louis Ferrandy, domestique, est un des secrétaires du comité de surveillance. En principe pourtant, la loi écartait les domestiques, jugés trop dépendants des maîtres, de toute participation aux fonctions publiques.

lettre; nous n'avons pas d'instrument d'analyse immédiat permettant d'identifier le rédacteur et nous nous refusons à décider *a priori* que la normativité du style et du contenu suffisent pour assigner à ces textes une origine lettrée : les prévenus pourraient avoir suivi quelques années d'école et s'être formés dans les réunions politiques des sections<sup>7</sup>.

- Nous avons enfin utilisé des lettres privées parvenues aux autorités municipales de Marseille entre 1790 et 1816 et conservées dans un fonds non classé des archives. Elles sont plus disparates que les deux séries de textes précédemment évoqués.

Beaucoup de documents témoignent d'une bonne maîtrise de l'écrit, notamment les procès-verbaux ou les demandes de rémission; d'autres semblent plus rudimentaires, en particulier quelques-unes des lettres envoyées à titre privé. Presque tous les textes dont nous disposons sont soumis à des contraintes fortes qui ont pu faciliter l'apprentissage du style écrit : c'est évident lorsqu'il s'agit de pièces produites dans le cadre de l'appareil judiciaire, pour lesquelles le respect des procédures légales d'écriture est essentiel. Ainsi, les demandes d'élargissement des prisonniers de Vendémiaire respectent un modèle fixe, suivent une progression immuable, balisée par les verbes performatifs juridiques. Les procès-verbaux du comité de surveillance de Martigues manifestent également un souci permanent des formes d'enregistrement "valables" qui empruntent à la fois aux anciennes formules et au vocabulaire du nouveau droit. Enfin, même les lettres privées sont presque toujours adressées à des autorités et sont soumises aux modèles "juridiques et administratifs"<sup>8</sup>.

## 1.2. UN PARTI PRIS : LE RESPECT DE LA FORME

Ces manuscrits ont souvent été étudiés par les historiens mais, plus soucieux d'analyse de "contenu" que d'histoire de la langue, ces derniers<sup>9</sup>

7. De toutes façons, même si ce sont des "intermédiaires culturels", greffiers ou écrivains publics, qui ont tenu la plume, leur style contraste avec celui d'inculpés plus "lettrés", comme le montre la comparaison avec un deuxième groupe de lettres rédigées en l'an II par des prévenus accusés de fédéralisme. N. Schneider exploitera ces textes dans une recherche ultérieure.

8. Nous avons abordé dans d'autres publications le fonctionnement rhétorique de ces textes (S. Branca-Rosoff 1989 a et b).

9. Il y a bien sûr des paléographes mais le découpage en histoire ancienne, histoire contemporaine les cantonne dans l'étude des textes médiévaux dont la lecture

n'hésitent pas à modifier les énoncés qu'ils ont sous les yeux de façon à les rendre "lisibles". Un texte qui s'écarte du découpage "en mots" dont nous avons l'habitude, un manuscrit sans ponctuation ou dont le système de majuscules ne se laisse pas ramener à nos règles normatives, posent des problèmes aux lecteurs habitués à une graphie de type moderne. La tentation est grande également de corriger la syntaxe ou de standardiser la morphologie car l'accumulation des écarts risque de desservir les auteurs des textes en effarouchant le public. On comprend donc pourquoi les textes sont adaptés pour être accessibles aux profanes. Toute une gamme d'attitudes est d'ailleurs possible, depuis ceux qui retouchent peu comme J. Staes jusqu'à ceux qui, comme R. Balibar et D. Laporte (1974), recommandent des éditions conformes à l'idée qu'on peut se faire d'un français avancé, le français "national" idéal. J. Staes explique qu'il a cherché à respecter l'orthographe, mais qu'il a dû faire des exceptions :

— les mots coupés ou regroupés de façon fautive ont été regroupés ou coupés de façon correcte. (Par exemple *l'an droit* → *l'androit*; *chelui* → *ché lui*; *le tat* → *l'état*; *man voier* → *m'anvoier*, etc.);

— les *c* indiquant un son *s* et placés devant *a*, *o*, *u* ont été transcrits *ç*

— pour ce qui est de la ponctuation, le plus souvent inexistante ou très partielle, et de l'emploi des majuscules et minuscules initiales, nous avons adopté les usages actuels; notre attitude sur les trois points qui précèdent pourra paraître contestable mais, nous l'avons dit plus haut, il nous a paru indispensable de l'adopter pour assurer une bonne lisibilité du texte.

(J. Staes 1979, p. 175)

R. Balibar, parce qu'elle est désireuse de faire évoluer la norme du français actuel, orthographie systématiquement *Buletin des lois*, *arèté de la municipalité*, selon les recommandations de la Commission ministérielle d'études orthographiques, dite commission Beslais, dont les travaux ont été publiés en 1965, mais corrige ce qui serait reçu par les lecteurs du XX<sup>e</sup> siècle, comme du français estropié. En effet, pour elle, il s'agit, à travers une sorte d'histoire romancée du français de 1789, de présenter l'image d'une coupure révolutionnaire dont nous devons assumer l'héritage en œuvrant dans le sens d'une rénovation démocratique de la norme. Évidemment des éditions qui gommant les particularismes sont inutilisables pour l'historien de la langue.

---

est réservée aux spécialistes. Rares sont les historiens de la période contemporaine intéressés par les problèmes de langue. Même s'ils y sont sensibles, l'absence d'un public suffisant les détourne d'un travail de reproduction fidèle. C'est ainsi que les Mémoires de Jacques Ménétra, un des seuls documents d'origine populaire datant du XVIII<sup>e</sup>, ont été corrigées à la réédition. Sur l'ampleur de ces corrections, cf. J.-P. Seguin (1985).

Si l'on veut réfléchir sur les formes prises par les pratiques de la langue nationale, il faut donc reprendre le travail où F. Brunot l'avait laissé. Le tome X de *l'Histoire de la langue française* reproduisait en effet quelques exemples des formes authentiques des pièces d'archives<sup>10</sup>. Nous voulons rouvrir ce dossier, mettre à la disposition des chercheurs des textes fiables portant témoignage des pratiques d'écriture de la période révolutionnaire. Éditer ces pièces "au propre" n'est pas toujours facile. Nous avons dû lutter contre la tendance à la correction inconsciente que connaissent bien les transpositeurs du GARS. Dans notre cas, il s'agissait par exemple de noter fidèlement des graphies très différentes de nos habitudes, de respecter les usages des majuscules, des accents, ou de la ponctuation sans les moderniser.

Il est bon de remarquer cependant que les textes ne sont jamais des brouillons : on n'y trouve presque jamais de ratures matérielles et leur calligraphie est soignée.

Au stade actuel du travail, nous pouvons présenter quelques résultats mais il nous reste beaucoup de questions.

## 2. L'ORTHOGRAPHE

Nous avons considéré que dans un premier temps il valait mieux, lorsque c'était possible, assigner les particularités à des rédacteurs précis et qu'il ne fallait pas réunir tous les écarts dispersés dans les documents à notre disposition et les considérer globalement comme un témoignage de l'état de l'orthographe. En effet une des questions qui nous intéresse est de savoir si les évolutions politiques correspondent à des décalages dans la maîtrise des normes. À Martigues par exemple, les membres changent pendant l'année de fonctionnement du Comité de Surveillance. Le Comité, modéré au début de son exercice<sup>11</sup>, prend progressivement des positions politiques plus violentes. Peut-on rapprocher ces changements de modifications convergentes dans les savoirs normatifs des scripteurs ?

---

10. H.L.F., X, 1, p. 303, 357. R. Balibar et D. Laporte (1974) critiquent d'ailleurs le travail de F. Brunot qu'ils accusent d'accentuer l'image (politiquement anachronique ?) des divisions linguistiques en classant les écarts sous des rubriques telles que "langue paysanne", "langue populaire", "provincialismes". Au système "marqué" de F. Brunot reconduisant le régime "d'apartheid linguistique" caractérisant l'ancien régime, R. Balibar oppose sa définition *a priori* d'un français national "tendanciellement commun à tous les citoyens" (R. Balibar et D. Laporte, p. 174) qui conduit, comme nous l'avons dit, à une réécriture des textes.

11. Après le 9 janvier, le comité se durcit.

Ou faut-il se borner à constater des variations individuelles importantes, mais non convergentes ? La seule façon de répondre est de faire un classement des documents. Chaque fois que les auteurs des pièces sont identifiables, nous avons donc fait figurer entre parenthèses leur nom.

Nous envisageons successivement les découpages en mots et la ponctuation; puis les graphies internes aux mots : système d'accentuation, orthographe d'usage y compris le problème d'une éventuelle influence de la prononciation; enfin l'accord du participe passé. Nous avons pratiqué une étude systématique des trois types que nous avons réédités.

## 2.1. DÉCOUPAGE EN MOTS

Nous savons bien que la notion de mot graphique ne correspond pas à un découpage de la chaîne sonore. La pratique du découpage en "mots" résulte d'une codification qui s'est progressivement installée dans l'écriture et F. Brunot (*H.L.F.* IV.I, pp. 151-167), reproduisant des lettres de Louis XIV et d'autres seigneurs du XVII<sup>e</sup>, avait permis de constater à quel point c'était une zone de problèmes. L'étude de nos textes montre que nos rédacteurs ont globalement une bonne maîtrise des limites du mot.

Cependant, il y a des variations d'un sujet à l'autre. Chez certains, le mot présente l'aspect que nous lui connaissons; chez d'autres, les cas d'agglutinations ne portent guère que sur le défaut d'apostrophe, d'autres enfin — mais ils sont rares — découpent ou attachent de façon plus irrégulière.

### 2.1.1. Apostrophe

#### ♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

lhonneur, limpatience, lheritier	
dune	
sinteresser, cest, jauré	
puisquelle	(I.1, religieuse d'Apt, 17/1/1790)
lAcueil	(I.3, Maire de Pertuis, 18 mars 1790)
Létat, Lunion	
sembarque	
quil, quils, quon, dautres	(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)
darrêt	(II.5, Comité de Surveillance de Salon)
lordre	(II.10, Guillot d'Aubagne, an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

Larondissement, Sil est coupable, Lexposant, rue daubagne, cest ... q'uïl	(p. XXII, Pasquier)
quelqun, quïl	(p. XXVI, Antoine Boyer, cordonnier)
quaprès	(p. XXIX, François Marion, ouvrier)
cest etre, lexecution	(p. XLIV, Victor Anglès, portefaix)
quïl	(p. XII, François Labie)
quïl (p. XLVIII, un secrétaire pour Antoine Olorigue confiseur de quinze ans, qui ne sait pas écrire).	
il na jamais	(p. LXV, patriotes de Marseille)
il nat	(p. LIV, patriotes 2 ardt de Marseille)
linfame, naspirait	(p. LVIII, patriotes de Marseille)
avait pu lattirer	(p. LXXI, société populaire de Marseille)

♦ *Délibérations de Martigues*

Lagrement, Dune	(22 octobre)
quun, dégarement, quïls, quelle, quïls, ladmnistration, etc.	(23 octobre)

Ailleurs, les secrétaires de Martigues emploient presque toujours l'apostrophe, mais l'utilisent comme un diacritique sans faire de coupure entre les mots.

2.1.2. **Articles, prépositions, pronoms clitiques agglutinés**♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

— article :

Lavictoire (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

— pronom clitique :

sepaserait, jecroie, iletaler (pour *il est allé*)  
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an2)

— préposition ou conjonction :

delUnion, ducourage, desaferneté, defrejus  
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

— pronom clitique :

Jenai; dans la même lettre on peut observer plusieurs graphies Jen ai  
(p. XLI, Victor Anglès, portefaix)

— conjonction, préposition :

dememe (p. LII, Barthelemy Vion)  
eliberté (p. LVI)

♦ *Délibérations de Martigues*

— préposition, conjonction :

Surquoi, Six ans devie (de vie), sandoute  
(12 ventôse, p. 1-2, Gassen secrétaire)  
au Moyen dequoy (23 octobre 93, Dol fils)  
aegarer, porteusede, alapunition, quelaNommee, dela (loy), decette  
commune, alaDite, dujourdhier, duFederalisme (Dol ?, p. 30)

**2.1.3. Les découpages abusifs**♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

depuis L'ors (p. XXXIII) :

première partie du nom séparée comme un article.

Les quatre exemples suivants proviennent de la même lettre du 3<sup>e</sup> ardt  
de Marseille :

a Rondissement, de Meurant, A vons (nous avons).

On remarquera que, dans chaque cas, le fragment “surdécoupé” existe  
dans la langue comme mot graphique possible (ici article ou préposition).

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

sa pessantisses, lan ciens regime, des potte (= despotes), de Vent  
(= devant) (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

Les secrétaires de Martigues se signalent par leur très bonne connaissance  
du système. Leur notion de mot graphique est presque totalement con-  
forme à l'usage des imprimeurs. Les demandes d'élargissement de  
Marseille sont également assez normées : les écarts concernent presque  
tous la non-réalisation de l'apostrophe. Dans les lettres de particuliers



enfin, la non-reconnaissance du mot graphique est surtout le fait du contrôleur de l'armée d'Italie. Mais même "aberrante", l'orthographe reste idéographique; elle obéit à une logique qui est celle de l'écriture et non à une maladroite transcription phonétique. Cette connaissance largement acquise d'une des principales conventions de l'écrit nous semble frappante et interdit d'envisager une initiation accélérée dans les institutions politiques par apprentissage "sur le tas".

## 2.2. L'ORTHOGRAPHE D'USAGE

Le XVIII<sup>e</sup> siècle a été une époque de réforme du système des accents. Au cours du XVIII<sup>e</sup> siècle, les typographes ont employé davantage l'accent aigu, introduit l'accent grave et usé largement du circonflexe (cf. F. Brunot, *H.L.F.* VI, 967-970). La confrontation des pratiques des "normalisateurs de langue" que sont les lexicographes et des usages des rédacteurs provençaux permet d'observer la lenteur de la diffusion des nouvelles normes.

### 2.2.1. L'accent aigu

Richelet, dans l'introduction qu'il avait rédigée pour son dictionnaire de 1690, réservait l'accent aigu aux e toniques :

L'accent aigu ´ se met d'ordinaire sur l'é masculin final.

Mais à partir de 1710, les rééditions de son dictionnaire systématisent l'accent sur les /e/ fermés situés à l'intérieur des mots. En 1740, l'Académie confirme la tendance, et désormais les dictionnaires accentuent pratiquement comme nous le faisons.

Pourtant, un sondage pratiqué dans les délibérations de Martigues montre que 70 ans plus tard, le groupe des secrétaires suit encore l'ancien usage.

A . L'accent aigu est assez souvent employé sur la dernière voyelle :

s'est presenté, procedé, comité, appelé, âgé, promené  
(Gassen, secrétaire, 12, 13 ventôse an I, p. 5, 8)

— On peut cependant observer quelques omissions :

allie (pour allié).

**B.** L'accent est souvent absent pour les syllabes intérieures :

*declaration, déclarer, denontiation, denonçan, déposant, temoi-  
niage, témoin, repondit, delit, prophetie, qu'elle etoit, reveries,  
contrerevolution, predition, desirez.*

On peut opposer cet usage aux normes qu'indiquait le lexicographe Féraud dès 1761 :

*déclaration, déclarer, dénonciation, déposant, prophétie, rêverie,  
révolution, témoin, témoignage.*

Dans le dictionnaire de Féraud, font encore exception *prediction* sans accent malgré *prédire* et *désirer*; le cas de *desirer* est un peu différent puisque la prononciation hésitait encore pour la première syllabe entre un e muet et un e fermé.

“On peut le prononcer indifféremment de ces deux manières”.

Tout en condamnant *desir*, l'Académie note toujours, en 1798, que

Plusieurs font muet, surtout dans la conversation, l'e de la première syllabe de ce mot et de ses dérivés; mais cette prononciation n'est pas régulière.

— Les secrétaires de Martigues emploient parfois l'accent sur la première syllabe :

*recevoir, nostredanme a prédi, en éttat (accent devant deux conson-  
nes), véritable*

**C.** L'accent manque souvent sur la dernière syllabe, dans les groupes *ee, es* :

*delivree, honores*

— Mais Gassen écrit :

*détaillés*

**D.** L'usage de Gassen n'est pas stable. Le 12 ventôse, il écrit :

*replicat, a déclaré*

et le 13 :

*réplicat, a declare*

Ferrandy, secrétaire le 19 août 93<sup>12</sup>, présente les mêmes tendances :

**A. Dernière voyelle :**

*assemblé, délibéré, s'est présenté, délégué, comité, demandé, délibéré, signé, chargé.*

mais :

*force armée, envoyes*

**B. Syllabes intérieures :**

*étrangers, délibéré, requérir, requisition, délégué, départements, présenté, le cas présent, exécutif, Setant rendu, était, par écrit.*

Ferrandy écrit *comite* sans accent bien que le *é* soit final et *réellement* avec accent. On relève donc des tendances archaïques et, d'autre part, même en s'attachant à des individus, on n'obtient pas de règles parfaitement homogènes.

**2.2.2. Les circonflexes et les accents graves**

A . L'accent circonflexe a été longtemps utilisé comme moyen de noter l'allongement d'une voyelle, en remplacement de l'ancienne notation par voyelle + consonne ou voyelle muette. Les participes passés en *û* ont ainsi été écrits avec un circonflexe destiné à remplacer l'ancienne graphie en *eu*. L'Académie de 1694 écrivait *vûe, reçû* ou *dû*. Restaut dénonce déjà cet usage en 1730 et l'Académie, dans l'édition de 1762, ne conserve le circonflexe étymologique que là où il permet de distinguer des significations (*il dut / il dû*).

Gassen écrit :

*comparû, prevenû.*

allant jusqu'à étendre, dans le cas de *prevenû*, un usage ancien à l'ensemble des finales en *û*.

Les demandes d'élargissements ont aussi cette graphie :

*vû, sû, eû, pû, detenû, prevenû, reconû, connû.*

12. Ferrandy emploie toujours le calendrier ancien : 19 8bre 1793 Lan 2 de La Repque fse.



Comme pour l'accent aigu, nos textes archaïsent.

*B.* Sur les voyelles autres que *û*, le circonflexe était employé pour marquer le timbre de la voyelle; mais il entra en compétition avec l'accent grave en train de pénétrer lentement dans l'usage. La tendance de l'Académie était donc de le restreindre aux cas où il prenait la place d'un *s*.

Les prévenus de Marseille n'emploient pas les graphies désuètes *e + s*; mais ils utilisent *e* non accentué :

*arreté, arret, extreme, etre, prete, precheurs, meme*

que l'on peut contraster avec l'orthographe recommandée par l'Académie en 1798 :

*arrêté, arrêt, extrême, être, prête, prêchers, même*

Inversement, ils écrivent, contrairement à l'usage de l'Académie :

*mérité, mètre, tourrête, véritable*

et sur *o* :

*coôpéré, ventôse, trône* (mais aussi *tronne*)

Ferrandy emploie :

*étant* (2 fois), *été* (6 fois mais aussi *été*), *être*, *arrêter*, huit heures du *mâtin*, *rhône*, *même*, *arrêt*, en *état* d'arrestation,

mais

le comité lui a demandé qu'il *donnat*  
il a été fait une requisition à la municipalité pour nous procurer un exprés  
qui *portat* à Marseille nos expéditions.

*C.* Le problème de l'emploi de l'accent grave est complexe car il est à la fois graphique et phonétique. Féraud (1761), qui note systématiquement la prononciation, considère qu'il y a en français quatre sortes de *e* : des *e* muets, des *e* fermés, des *e* ouverts et des *e* moyens.

(Des *e* fort ouverts qui sont) "suivis d'une *s* à la fin des mots, procès, après &c, [...] et des *e* pénultièmes, qui ont un son moyen, & qui sont suivis d'un *e* muet; nièce, remède, collègue, zèle, crème, cène, père"  
(Féraud, 1761, Article ACCENT)

Ces *e*, moins ouverts que de nos jours, reçoivent un accent grave à partir de 1761. L'usage s'introduit lentement, bien qu'en 1787 le même Féraud parle d'une pratique devenue "universelle" depuis le milieu du siècle (cité dans L. Pasques, 1986, p. 6).

Nos scripteurs de Martigues, Gassen et Ferrandy, n'emploient l'accent grave que pour

d'après, après.

et, dans le cas de Gassen, pour le nom propre

jonquière.

Les autres mots

pere, frontiere, matiere, nos depeches ...

ne sont jamais accentués.

Ce sondage sur les pratiques d'accentuation a surtout mis en valeur la lenteur avec laquelle les normes nouvelles se sont imposées. Même dans un domaine "technique" comme l'est l'orthographe, nous ferons l'hypothèse qu'une innovation demande du temps et que l'examen sociolinguistique révèle une "mémoire" de la norme dont les états se retrouvent longtemps dans les pratiques des communautés concrètes. Il serait intéressant pour étayer cette idée d'élargir l'enquête à d'autres milieux sociaux.

### 2.2.3. Autres écarts graphiques

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

Pour donner une idée du contraste entre les secrétaires, nous avons relevé sur une tranche de 110 mots l'ensemble des écarts à la norme du temps. Le total varie entre 3 et 28, ce qui, sur une si petite quantité de texte, est significatif.

Le 12 ventôse (22 octobre 1793, p. 5), Gassen est secrétaire; sur 110 mots, il fait 10 fautes d'usage :

devan, nous à requis, denontiation, après, la hale (la halle), le cartier (quartier), la conversasion, il souheteret, replicat

Une dénonciation du 20 nivôse (9 janvier, p. 30) peut-être rédigée par Dol-fils, contient la série suivante de seize fautes pour les 110 mots examinés; sur un texte si petit, l'écart n'est pas négligeable.

- problèmes sur les consonnes doubles : metre, scelé, arrette (arrête),  
Ettat (2 fois), qui ettoit, faite, laditte, invite, de suite, inutiles
- partisan, partisante<sup>13</sup>, incidieux, unanimement, lagean (l'agent) (16).

Lorsque Gassen, qui redevient secrétaire, assume le secrétariat de la période “radicale”, le nombre de fautes retombe évidemment. Quant à Mandine, secrétaire le 15 germinal an II (4 avril 1794), à un moment où l'on emprisonne beaucoup, il ne présente aucun écart, sinon :

recelé, révolutionnaire, éclaircissements, mure (mure discussion).

Il y a donc des orthographes, plus ou moins maîtrisées, sans que cette maîtrise corresponde à des positions politiques.

#### 2.2.4. Hypothèse d'une influence de la prononciation

Il est toujours hasardeux d'interpréter des fautes d'orthographe comme reflétant des prononciations puisqu'il est impossible de départager, avec quelques exemples, ce qui est dû à l'influence de l'oral et ce qui résulte seulement d'un mauvais maniement du code orthographique (l'écart ne renvoyant alors qu'aux habitudes graphiques d'un scribe). Pour interpréter, il faut disposer d'un grand nombre de faits convergents ou recouper les façons d'écrire avec les remarques des lexicographes ou grammairiens de l'époque sur la prononciation. La classification provisoire présentée ici s'appuie sur les observations de F. Brunot (*H.L.F. X*, Livre premier, Phonétique) et de Thurot qui, eux-mêmes, ont utilisé les remarques d'observateurs puristes de l'époque. Nous avons confronté leur opinion à la transcription que Féraud indique toujours dans ses dictionnaires. Cette classification devrait être complétée par d'autres enquêtes du même type.

##### A. Les groupes de consonnes

— **ct final, graphié c, conformément à la prononciation en usage :**

Les simplifications orthographiques reflètent parfois la prononciation légitime; c'est le cas pour le mot *district* que Féraud recommande encore de prononcer *Dis-trik*, en précisant :

“le t ne se prononce jamais” (*Dictionnaire [sic] critique*, 1787)

<sup>13</sup> Féraud hésitait même sur partisane : “Ce substantif n'a point de féminin. On ne dit pas partisane; M. Linguet l'a hasardé et je ne saurais l'en blâmer”.

distric pour district (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2; III.1, le Noble de la Côte d'Or, engagé volontaire, 2 Thermidor an 2)

Mais la plupart des autres exemples s'écartent des règles de prononciation données par Féraud. Nous savons cependant que la prononciation était en train d'évoluer, justement sous l'influence de l'orthographe. Féraud donne *santu-ère* dans son dictionnaire de 1761 et *sanktu-ère* dans celui de 1787.

#### — ct graphié t

##### ♦ *Délibérations de Martigues*

preditions pour prédictions (Gassen, 12 ventôse an I, p. 5)  
Féraud (1761) donne la transcription *Prédik-cion*

##### ♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

effetuer pour effectuer (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
Féraud 1761, 1787 : Effectuer, prononcez le c.  
vitoire pour victoire (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)  
Féraud 1761, 1787 : vik-toâ-re  
santuère pour sanctuaire  
(Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)<sup>14</sup>  
Féraud 1761 : santu-ère; 1787 : sanktu-ère.

#### — x graphié s

esposent pour exposent (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
leurs esposets (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
Féraud précise la prononciation en 1761 et 1787 : Ekspôzé.

#### — x graphié ss

n'existe → nessiste (II.5, comité de Surveillance de Salon, 1er thermidor an II)  
Féraud 1761, 1787 : Egzisté

On mettra à part le cas de *unanimentement*

#### — mem graphié m

unanimement (Ferrandy, 19 août 93, 2 fois dans la même séance; 20 août 93; Dol, 22 octobre 93; Dol fils, 23 octobre 93).

14. Quelques mots plus loin le même rédacteur écrit *victoire*.

### B. Prononciation du e

On trouve çà et là des graphies en é ou ai qui correspondent d'ailleurs à des prononciations méridionales bien attestées.

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

recevoir (Gassen, 12 ventôse, p. 5)  
souhaitairai (Gassen, 13 ventôse, p. 7)

#### ♦ *Demandes d'élargissement*

Représentants, Dépuis, vous rétracer (n° 11)

#### ♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

raipaire pour repaire (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
elle se récommande (1790, F. Arnaud)  
notre réssort, C'éla a été (II.10, Guillot d'Aubagne)  
rédevables (X, 16, Balze de Nismes, an 3)  
de mé rappéller (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)  
Eléver (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)  
Saluté et fraternité (Arnaud, société pop. de Mazargue, 23 thermidor an II)

Brunot (*H.L.F.* X, 93) a lui aussi relevé la fréquence de cette prononciation en *-ré* qu'il s'agisse ou non d'un préfixe.

### C. Les alternances z/g, s/ch, slj, c/ch, slg

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

ils avoient zéré (géré) (Dol fils, 13 décembre 1792, p. 24)  
a déclaré se conchacrer (Vidal, 19 ventôse, p. 40)  
au bejoin (Vidal, 19 ventôse, p. 41)  
delire atroche (Vidal, 19 ventôse, p. 41)

#### ♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

##### — /j/ → /s/ graphié c et /z/ → /z/ graphié s

empaice pour empêche (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
loser pour loger (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)  
engagement pour engagements (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)

##### — /z/ → /z/ graphié g

on na fugillie pour on a fusillé (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)



## — /s/ alterne avec /z/

- sa *pessantisses* pour s'appesantissent  
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)  
 prisonnier pour prisonniers  
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)  
 repose pour reposent  
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

## et inversement

- ce qui se *paserait* pour ce qui se passerait  
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Attestations de bonne conduite*

- troisieme Arondissement pour troisième (p. LVI)

## Deux remarques s'imposent :

Ce relevé n'apprendra rien aux spécialistes de l'histoire de la prononciation; nous n'avons parlé d'influence de l'oral sur la transcription que là où l'existence de variantes phonétiques était indépendamment attestée. La recherche devra être complétée mais dans l'état actuel, force est de constater que seul un petit nombre de faits peut être attribué à la prononciation. C'est important pour le spécialiste de l'écriture. La graphie apparaît comme largement autonome, non assujettie à l'oralité.

Il suffit de confronter cette liste aux faits signalés par F. Brunot pour constater la diffusion assez grande des phénomènes qui y sont répertoriés. Pourtant, dans nos textes, chaque scribe semble avoir ses particularités. Vidal est, par exemple, le seul des secrétaires de Martigues à déformer systématiquement les constrictives mais il n'est pas un habitué de la réduction des groupes; Arnaud, de la société populaire de Mazargue, a une prédilection pour les *é*, mais ne manifeste pas de tendance à la réduction des groupes ou à la déformation des constrictives.

## 2.3. ACCORD DES PARTICIPES

L'accord du participe employé comme adjectif avec le nom auquel il se rapporte, et l'accord du participe employé avec l'auxiliaire *être* est imposé depuis longtemps par tous les grammairiens. L'accord du participe employé avec *avoir* pose en revanche un problème délicat de changement de norme. Jusqu'au dernier tiers du XVIII<sup>e</sup> siècle, on considérait habituellement que lorsque le régime direct (le COD) était placé avant le

verbe, il y avait accord si ce participe était suivi d'une pause. Dans ce cas, la voyelle finale du participe suivie de *e*, *s* ou *es* était longue. Lorsque le participe était suivi d'un sujet inversé, d'un infinitif, d'un groupe syntaxique solidaire du groupe verbal, il restait invariable. Dans ce cas la voyelle finale du participe se prononçait comme une voyelle brève :

la justice que vos juges vous ont rendue

mais

la justice que vous ont rendu vos juges  
les vertus que vous avez entendu louer.

Ces alternances, réglées par des considérations phonétiques, étaient fondées sur l'usage de la prononciation dans la bonne société. En 1754, le grammairien d'Olivet propose d'y substituer une règle "générale" ne prenant plus en compte que la fonction de l'élément préposé :

Si le participe est précédé du nom qu'il régit, il s'accorde avec lui en genre & en nombre".

Féraud (1761) se rallie à la position de d'Olivet d'autant plus volontiers qu'à son avis les considérations phonétiques ne permettent pas de régler les cas ambigus, tels que *c'est une ville que le commerce a rendu (rendue ?) puissante*.

"Dans la conversation des personnes qui parlent le mieux, il est difficile que l'oreille la plus attentive distingue parfaitement si l'on prononce rendu ou rendue, lorsqu'il n'y a point de repos entre le participe & l'adjectif suivant" (article PARTICIPE).

Nous pouvons donc mesurer la "modernité" de l'orthographe d'accord des rédacteurs et déterminer si leur emploi des participes reflète une prononciation réglée par l'opposition des longues et des brèves ou s'il s'appuie sur la règle "grammaticale" de l'abbé d'Olivet. Nous avons relevé tous les participes susceptibles de s'accorder (féminin, féminin pluriel et masculin pluriel) apparaissant dans les textes en indiquant chaque fois le contexte de façon à vérifier si la présence d'un sujet inversé ou d'une complémentation influait sur l'accord.

### 2.3.1. Participes employés comme adjectifs

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

ACCORD

faits ci après détaillés  
laquelle requisition faite

(Gassen, 12 ventôse, p. 5)  
(Ferrandy, 19 octobre, p. 12)

le citoyen ferrie [...] et le citoyen thiberge [...] envoyes par la convention  
 (Ferrandy, 19 octobre, p. 12)  
 la motion mise a la discussion (Ferrandy, 19 octobre, p. 13)  
 Daprès laDenonce contenue ci Dernier (sans date, sans nom, p. 30)  
 une citoyenne apellée françoise Silvestre animée (Vidal, 19 ventôse, p. 40)  
 des tels propos tenus (Vidal, 19 ventôse, p. 40)  
 une lettre des representants du peuple [...] aux autorités constituées adre-  
 cées au comite (Vidal, 19 ventôse, p. 40)  
 des deux temoins par lui indiqués (Bertrand, 7 messidor, p. 44)  
 les menaçes et les injures proférées (Bertrand, 8 messidor, p. 45)  
 les osties consacrées (Gassen, 22 germinal, p. 54)  
 les nommés jean baptiste gide et dastre [...] dénoncés  
 (Gassen, 18 thermidor, p. 69)

*ABSENCE D'ACCORD*

Ellargi citoyens (Dol-fils, 23 octobre, p. 22)

Ce seul cas d'absence d'accord concerne une antéposition du participe.

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

signatures avouées (p. 6)  
 lois émanées (p. 63)  
 La Société populaire informée (p. 75)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

Les lettres sont relativement brèves; il y a ici beaucoup moins d'exem-  
 ples et les fautes sont nombreuses. Rien d'étonnant à cela puisque le texte  
 qui contient des participes provient du contrôleur de l'armée d'Italie dont  
 nous avons déjà repéré les difficultés. Celui qui écrit :

que nos haines sa pessantisses contre ceux qui voule lan ciens regime

ne règle pas mieux les délicats problèmes de l'accord du participe.

*ACCORD*

une femme [...] qui a d'enfans établis  
 (I.7, femme détenue au corps de garde, 27 octobre 1790)  
 Les dits vollontaire (II.2, démolisseurs de bâtiments, 16 prairial an 2)

*ABSENCE D'ACCORD*

aux nommé pierre olivier et Charles Brun  
 (I.5, Guillaume vieux citoyen actif, 1790)  
 ma fille nommé anne Dumoulin  
 (IV.15, Dumoulin de Lyon, 14 pluviôse an III)  
 toute ses eglise remplie de bled  
 (II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

### 2.3.2. Avec l'auxiliaire être

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

##### ACCORD

- lecture a été faite de ce rapport et il a été délibéré  
(Ferrandy, 19 octobre, p. 13)
- la requisition a été remise par deux commissaires  
(Ferrandy, 19 octobre, p. 14)
- les fonctions qui leur Seront Confiées (Dol, 22 du mois d'octobre, p. 18)
- son Epouse ayant ette interpellée de Dire vrai (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)
- la Deliberation qui Fut prise à ce sujet (Dol fils, 20 Nivôs, p. 29)
- la seance a été levée et le président a signé (Gassen, 1 ventôse, p. 36)
- la seance a été ouverte a deux heures (Gassen, 3 ventôse, p. 36)
- tous autres qui pourroient être indiqués Seront assignés  
(Vidal, 19 ventôse, p. 40)
- la seance a été levée a huit heures du soir et signée par le president  
(Bertrand, 7 messidor, p. 44)
- ses reponses ont ete ecrites par le secretaire (Bertrand, 8 messidor, p. 45)
- les d. caudiere, Bouis [...] seront traduits demain a marseille et adressés a l'accusateur  
(Mandine, 15 germinal an 2, p. 50)
- les volontaires qui avoient été levés pour marcher a paris  
(Mandine, 15 germinal an 2, p. 50)
- la seance a été levée et le president a signé  
(Mandine, 15 germinal an 2, p. 51)
- les mandats d'arret ont été expediés à l'officier de garde  
(Gassen, 22 germinal, p. 57)
- plusieurs meme Sont enrollés dans des compagnies  
(Gassen, 22 germinal, p. 57)
- les mandats seront envoiés par un gendarme (Gassen, 22 germinal, p. 58)
- les d. detenus seront transférés des demain (Gassen, 18 thermidor, p. 67)
- la municipalité sera invitée de donner les ordres  
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- gide et dastre sont prevenus d'etre les principaux auteurs  
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- les d. gide et dastre seront egalemt traduits a Salon  
(Gassen, 18 thermidor, p. 68)
- la commission qui leur a été confiée (Gassen, 28 thermidor, p. 71)
- la reponse a été redigée de suite (...) elle a été unanimement approuvée et signée de tous les membres  
(Gassen, 28 thermidor, p. 72)

##### ABSENCE D'ACCORD

- nous sommes soussigné  
pdt SIBILLE GAUTIER VIDAL GIRAU pierre SIMON GASSEN sre<sup>15</sup>  
(Gassen, 13 ventôse, p. 8)

Dol est capable d'accorder comme le montrent deux exemples :

<sup>15</sup>. Plusieurs ont signé, mais il n'y a qu'un secrétaire, Gassen.

son Epouse ayant été interpellée de Dire vrai (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)  
 la Délibération qui Fut prise à ce sujet (Dol fils, 20 Nivôse, p. 29)

Mais sa connaissance de la norme est fragile. En particulier, il n'a pas accordé quand il y avait inversion du sujet; il hésite sur l'identification du sujet le 21 nivôse : *les attributs* ou une *espèce de trophée* ?

les démarches qui ont été faites hier 23 frimaire (Dol fils, 24 frimaire, p. 26)  
 Se sont présentés les citoyens Rolland et Magnan Membres (Dol fils, 20 Nivôse, p. 29)  
 les attributs de liberté qui se trouvaient dans une espèce de trophée qui  
 étaient placés sur la tribune (Dol fils, 21 Nivôse, p. 3)

Vidal a peut-être été gêné par la longueur du groupe sujet le 19 ventôse :

de tels propos tenus devant tous un public sont *faits* pour décourager  
 (Vidal, p. 40)

Il échoue aussi sur le problème très classique de la reconnaissance d'un sujet impersonnel :

demande qu'il lui soit donné très promptement des renseignements  
 (Vidal, 19 ventôse, p. 40)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

*ACCORD*

la lecture qui fut faite à la Convention (p. 1)  
 Ils ont été enlevés de leurs Corps respectifs (p. 13)  
 Les Citoyens [...] ont été enveloppés lors de l'attroupement (p. 75)

*ABSENCE D'ACCORD*

Ils sont encore privés du plaisir de marcher (p. 13)  
 Que l'innocence et la vertu soit compromise (p. 75)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

*ACCORD*

après [...] être obligée de prendre (I.1, religieuse d'Apt 1790)

**2.3.3. Avec l'auxiliaire avoir**

*ACCORD*

On peut regrouper les formes selon le contexte de droite.

1) Participe en position finale

lesquels faits il a affirmé être tels qu'il les a déclarés et a signés  
 (Sibille, 12 prairial, p. 8)

ayant entendu la lecture de ces deux lettres et les ayant méditées et attendu que l'agent national demande qu'il lui soit donnés ...

(Vidal, 19 ventôse, p. 40)

2) Participe + complément pris dans la rection du verbe

la requisition faite, deux de nous Lont remise au citoyen Bonhomme

(Ferrandy, 19 août, p. 12)

ABSENCE D'ACCORD

1) Participe en position finale

les quels faits le dit citoyen ville neuve a afiéré être tel qu'il les a déclaré

(Gassen, 12 ventôse, p. 5)

2) Participe suivi d'un complément dans la rection du verbe

plus de 200 cartes qu'on a otté à ces brigand (Dol fils, 21 Nivôse, p. 33)

Il y a peu d'exemples; mais ils nous orientent vers l'hypothèse d'une absence d'influence de la prononciation. La même complémentation en *a* entraînant l'accord pour Ferrandy et l'absence d'accord pour Dol-fils dont l'orthographe d'accord est moins sûre, comme le montrent ses erreurs du participe avec *être*, ainsi qu'un dernier exemple où il semble avoir accordé le participe avec le pronom *leur* :

le peuple Leur avoient *confiés* l'administration de la municipalité

(Dol fils, 23 du mois d'octobre, p. 21)

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

FAUTE D'ACCORD

la Promesse que vous m'avez *fait* (I.3, maire de Pertuis, 18 mars 1790)

la juste demande que nous avons *fait*

(I.3, maire de Pertuis, 18 mars 1790)

Nous ne professerons d'autres principes que ceux que vous avez toujours *connu*

(II.1, Jean Conte, lieutenant volontaire de Mazargue, 3 germinal an 2)

Il faut mettre à part les accords aberrants du contrôleur de l'armée d'Italie :

Vous devait avoir rien *vue* de mes lettres

(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

Je les ay *veut* nos brave marins

(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)

♦ *Demandes d'élargissement et attestations de bonne conduite*

ACCORD

On les a *vus* à paris

(p. 6)

Des campagnes qu'il annonce avoir *faites* et dans lesquels y s'y est comporter (p. 11)  
 La conduite vraiment républicaine qu'il a toujours *tenue* (p. 26)  
 La justice qu'il a toujours *aimée* (p. 30)  
 Les petits services que j'ai *rendus* à la République p. 36)

#### ABSENCE D'ACCORD

Des autres attestations qui lui ont été *Delivrée* par les brigadiers (p. 2)  
 La Curiosité les avait *porté* au lieu de la foule (p. 6)  
 La Necessité où il était de retirer le payement de viande qu'il avait *livré* à un Citoyen (p. 71)

#### 2.3.4. Verbes pronominaux

les personnes qui ne Seraient pas *munis* de passeports (masculin pluriel.  
 La faute vient peut-être du sens de personne) (Ferrandy, 19 août, p. 12)  
 ils se Sont *présenté* à la municipalité (Dol, 22 du mois d'octobre, p. 18)  
 ils se Sont encor *Reuni* au lieu de ses séances  
 (Dol, 22 du Mois d'Octobre, p. 18)  
 Se sont *assemblé* l'après-midi les membres  
 (Dol fils, 23 du mois d'octobre, p. 22)  
 lassemblée Settant *formée* il foula (Mandine, 21 Nivôse, p. 34)  
 une citoyenne Se *permise* de dire en promenade  
 (Vidal, 19 ventôse, p. 40)  
 les prêtres ne se sont jamais *montrés* les amis de la revolution  
 (Gassen, 22 germinal, p. 54)

Première constatation : on observe une diminution des réussites lorsqu'on passe des adjectifs à l'auxiliaire *être*, puis *avoir*, les verbes pronominaux formant une sous-classe particulièrement compliquée. Ceci fait penser que l'existence d'accords toujours audibles en provençal dans les mêmes constructions ne semble pas exercer d'influence décisive. Si les rédacteurs "traduisaient", ils pratiqueraient l'accord dans tous les cas. En fait, ils ont les mêmes difficultés que les francophones natifs; ils accordent donc plus difficilement ce qui met en jeu des règles complexes.

Il n'y a pas non plus d'indice d'une opposition longue/brève qui aurait dû entraîner l'absence d'accord dans la phrase

L'ont remise au citoyen Bonhomme.

et c'est bien ce que disait Féraud, un Méridional, affirmant que l'on n'entendait pas cette opposition. Mais nos données sont trop peu nombreuses et demandent à être complétées sur ce point.

À l'exception de quelques lettres de particuliers présentant des formes très défectueuses, on a affaire à des gens relativement instruits qui maîtrisent au moins en partie un des aspects les plus complexes de l'écriture du français.

### 3. LA PONCTUATION

#### 3.1. UN ÉTAT DE NORME DIFFÉRENT : PAS DE PONCTUATION DANS LE DISCOURS DIRECT

Le discours direct n'est pas démarqué du discours introducteur par des signes de ponctuation, doubles points, guillemets ou même ponctuation forte; les prises de parole ne sont indiquées que par les verbes; dans le système de ponctuation classique du dictionnaire de l'Académie, les deux points servaient à marquer le milieu d'une période, l'endroit où l'on reprenait haleine en marquant une pause nette. À la même époque, l'usage des éditeurs est encore très variable. Dans l'*Abailard supposé ou le sentiment à l'épreuve* publié à Amsterdam en 1780, le discours direct s'insère sans marque :

Madame d'Olnange qui étoit la cause de son malheur en ressentoit toute l'amertume. Qu'ai-je fait, s'écria-t-elle, en laissant accoutumer nos cœurs à tant de biens dont la perte est horrible ?

En 1791, une édition bon marché des *Études de la Nature* de Bernardin de Saint Pierre ponctue de façon moderne :

Virginie attendrie disoit à Paul : "Oh, mon ami ! Jamais Dieu ne laisse un bienfait sans récompense" (*Étude de la Nature*, impr. de Monsieur, p. 34)

En 1820 encore, un roman de Florian, édité chez Renouard à Paris, *Gonzalve de Cordoue*, n'a aucun signe de démarcation du discours direct.

À Martigues, pendant la période révolutionnaire, les rédacteurs s'en tiennent à l'indication sémantique fournie par les verbes de parole :

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

alors le denonçan lui replicat quel âge avez-vous  
le dit Cornand lui repondit 63 (12 ventôse I, p. 5)  
et lui denonçant lapella encore et lui dit dou vient que vous navez pas de  
cocarde et elle repondit je lai au côté (13 prairial an 2, p. 8)

Les changements d'interlocuteurs ne sont pas signalés par la ponctuation :

le dit ville-neuve disait j'ai soixante Six ans et le deposant moi je n'En ai  
que Soixante (12 ventôse an I, p. 5)



Il n'y a pas non plus de point d'interrogation dans ces fragments de discours rapportés :

pourquoi donc nedesirez vous de ne vivres que jus'En mille sept cent  
nonante neuf (12 ventôse an I, p. 5)  
dou vient que vous navez pas decocarde (13 prairial an 2, p. 8)

♦ *Lettres conservées à la police de Marseille*

je les au fait crie vive la republique  
(II.3, contrôleur de l'armée d'Italie, 20 floréal an 2)  
Vous avez arrêté le nommé jean codox Serrurier de notre commune Bonne  
prise (II.5, comité de Surveillance de Salon, an 2)

3.2. DES PRATIQUES VARIÉES SELON LES LOCUTEURS :  
LES VIRGULES ET LES POINTS

♦ *Délibérations de Martigues*

La virgule est souvent absente, surtout lorsqu'elle a une fonction parenthétique :

est compâru le citoyen louis cattelin marin de cette commune temoin appelé  
(Gassen sec., 13 ventôse an I, p. 6)  
Se sont présenté les citoyens Rolland et Magnan Membres du comité  
deSurveillancedela Société populaire (s.n. de secrétaire, 20 nivôse, p. 29)

La virgule qui intervient à l'intérieur d'énumérations manque moins souvent

présents les citoiens vial president, gautier, vidal, giraud, sibille, bertrand,  
simon et gassen secretaire tous membres du comité  
(Gassen secrétaire, 1 ventôse an II, p. 36)

On peut opposer *vial président, gassen secrétaire, tous membres du comité*, sans virgule, aux démarcations à l'intérieur de la série.

Le point peut manquer lorsqu'il y a d'autres marques de démarcation, comme le passage à la ligne.

♦ *Lettres envoyées à la police de Marseille*

Les usages des rédacteurs sont extrêmement variés et révèlent ici aussi une maîtrise du code graphique beaucoup plus incertaine que celle que manifestent les secrétaires de Martigues ou les prévenus de Marseille. Certains n'emploient aucun signe de ponctuation et écrivent de façon

compacte à l'exception de l'en-tête; d'autres ignorent complètement la virgule, d'autres démarquent avec le point des groupes de mots sans que cela corresponde à une organisation quelconque sur le plan grammatical.

jeme fais encore l'honneur. de vous adresser la Presente. pour vous prier.  
de réchef.davoir la Bonté. de nous faire avoir un peu de paille.

La ponctuation est certainement une des acquisitions les plus fragiles et les plus tardives.

### 3.2.2. Les majuscules

Les grammairiens présentent une doctrine relativement proche de nos usages avec une zone d'emploi bien définie et des extensions un peu floues. En 1761, Féraud écrit :

CAPITAL, ale [...]"

N.B. On appelle lettres capitales ou majuscules les grandes lettres. Elles se mettent toujours, 1° au commencement de chaque phrase; 2° à la tête des noms propres de Dieu, d'anges, d'hommes, de royaumes, provinces, villes, bourgs, mers, fleuves & rivières; 3° les noms de dignité & de qualités s'écrivent aussi avec des capitales, quand on en fait l'application à quelque sujet particulier, comme quand on dit Le Roi, c'est-à-dire le Roi de France, l'Empereur de la Chine, le Duc d'Orléans, le Prince de Conty, le Comte de Toulouse &c; 4° les majuscules se mettent au commencement des noms de tribunaux, d'arts, de sciences, de professions &c.

#### ♦ *Délibérations de Martigues*

Nous avons noté l'absence fréquente de majuscule en début de paragraphe (cette remarque rejoint celle qui concerne l'omission du point lorsqu'il y a passage à la ligne).

landune de la republique [...], S'est présenté ...

(Gassen secrétaire, 12 ventôse 93, p. 5)

le dit citoyen ville neuve a dit que

(*idem*, 12 ventôse)

— Beaucoup de noms propres sont dépourvus de majuscules, par exemple la plupart des noms des membres du comité :

présents vial president, gautier, mandine, gassen, bertrand, pascalis,  
maurel, vial

Mais lorsqu'on introduit un nouveau personnage à l'aide de la tournure juridique *la nommée*, *le dit*, le groupe peut porter une majuscule :

la Nommée pistoye, le Nommé louis puech;

(20 nivôse)

leDit paillet [à trois reprises] (21 nivôse)

— Certains mots “importants” ont une majuscule :

Delibération, Délibéré, Motion, Membre, Surveillance, République, au  
Nom du comité (texte du 20 nivôse, p. 29)

et si l'on admet que le groupe porte la majuscule :

la Ditte petition, Les citoyens

D'autres graphies sont plus surprenantes :

— La majuscule apparaît comme une graphie initiale de mot; ainsi les *S* de la lettre du 20 nivôse (p. 29) sont toujours écrits avec majuscule en tête de mot :

Se Sont présenté, la Normmée pistoye Se presenta ou encore Sur le Bureau,  
ont Signé, aceSujet, comite delaSociete (secrétaire Magnan)

— Il faut souligner l'extrême variété des habitudes; certains scribes emploient beaucoup de majuscules, d'autres peu.

## CONCLUSION

Deux orientations de travail peuvent être dégagées de cette enquête.

### a) *l'évaluation du savoir des scribes*

Variable selon les individus, il est globalement élevé. La plupart des textes témoignent d'une maîtrise assez grande, ils reflètent bien l'orthographe du temps y compris dans ses zones d'instabilité. Ceci conduit à supposer une alphabétisation dissociée de l'expérience révolutionnaire. Nos premiers résultats recoupent donc l'enquête de F. Furet et J. Ozouf (1977) qui montrait que les villes de la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle avaient connu une large alphabétisation masculine. Bien sûr, nos remarques sont à relativiser; il faudra examiner beaucoup d'autres textes. Il faudra surtout sortir de la ville et recueillir des textes de la campagne; les lettres de soldats constitueront un matériel privilégié pour l'enquête que nous pensons poursuivre dans les zones rurales.

### b) *La diffusion des normes*

Un début de travail sur l'influence de la prononciation a montré surtout les difficultés de l'entreprise et les limites strictes à l'intérieur desquelles on peut expliquer un écart graphique par un trait de prononcia-

tion. Il est en revanche plus aisé de travailler sur les zones d'instabilité du système graphique. Nos "résultats" sont à considérer comme un simple programme de travail puisque le nombre des échantillons étudiés est limité; mais nous avons remarqué des convergences qui conduisent à s'intéresser aux rythmes de diffusion des nouvelles normes. Apparemment, les innovations dans le système d'accentuation ont atteint la région méridionale avec beaucoup de lenteur alors que la règle "syntaxique" d'accord du participe passé est déjà appliquée (même si elle comporte beaucoup de ratés). Nous pouvons résumer la situation dans le tableau ci-joint. Nous n'évoquerons que les textes de Martigues et de Marseille, la bigarrure des situations des rédacteurs privés rendant illusoire des conclusions générales.

	MARTIGUES	MARSEILLE
découpage en mots	moderne	moderne (sauf 3e ardt)
accents	usage assez ancien – aigu surtout sur e final – très peu d'usage du grave – circonflexe à la voyelle û finale	la même chose (plus archaïque pour
participes	règle de d'Olivet, pratiquée une fois sur deux	peu d'exemples
ponctuation du DD	usage traditionnel	pas d'exemples
majuscules	usages variables selon les scripteurs	la même chose

Des études ultérieures permettront de voir s'il s'agit de "tendances" générales, ou même régionales, ou si nous sommes renvoyés à des choix particuliers et aléatoires.

Sonia BRANCA-ROSOFF  
Christine GUIRAND  
Nathalie SCHNEIDER



## BIBLIOGRAPHIE

- BALIBAR, Renée et LAPORTE, Dominique, 1974, *Le français national, politique et pratique de la langue nationale sous la Révolution*, Paris, Hachette-Littérature.
- BESLAIS, A., 1966, *Rapport sur les modalités d'une simplification éventuelle de l'orthographe française*, élaboré par la Commission ministérielle d'études orthographiques sous la présidence de M. Beslais, Paris, Didier.
- BRANCA-ROSOFF, Sonia, 1988, "Modèles rhétoriques à l'œuvre dans un corpus de français non conventionnel", Colloque *La Révolution française et les processus de socialisation de l'homme moderne*, Rouen, 13-16 octobre 1988.
- 1989, "Vue d'en bas : des écrits malhabiles pendant la période révolutionnaire", *Langage et Société*, Paris, MSH.
- BRUN, Auguste, 1927, *La Langue française en Provence, de Louis XIV au Félibrige*, Aix-en-Provence.
- BRUNOT, Ferdinand, rééd. 1967, *Histoire de la langue française*, tomes IV.I, IX et X, Paris, A. Colin.
- CATACH, Nina et GRUAZ, Claude, 1983, "La mise en place de l'accentuation moderne dans l'orthographe du français (1694-1762)", *Congrès de linguistique et de philologie romanes*, Aix-en-Provence.
- DOMERGUE, Urbain, 1796, *La Prononciation française déterminée par des signes invariables*, Paris.
- FÉRAUD, Jean-François, 1761, *Dictionnaire grammatical de la langue françoise contenant toutes les Règles de l'Orthographe, de la Prononciation, de la Prosodie, du Régime, de la Construction, &c. avec les Remarques & Observations des plus habiles Grammairiens*, Paris, Delalain.
- 1787-1788, *Dictionnaire critique de la langue française*, J. Mossy, Marseille.
- FURET, François et OZOUF, Jacques, 1977, *Lire et écrire, l'alphabétisation des Français de Calvin à Jules Ferry*, Paris, éd. de Minuit.
- GUILHAUMOU, Jacques, 1988, "Langue et discours pendant la Révolution française", *Mots* n° 16, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques.
- PASQUES, Liselotte, 1986, "La conception orthographique de Féraud du *Dictionnaire grammatical* (1761) au *Dictionnaire critique* (1787)", in *Autour de Féraud*, Paris, ENS, n° 29, p. 5-17.
- SEGUIN, Jean-Pierre, 1986, "Journal de ma vie de J.-L. Ménétra", *Mélanges de langue et de littérature française offerts à Pierre Larthomas*, ENS de Jeunes Filles, n° 26, p. 438-450.
- STAES, Jacques, 1979-1983, "Lettres de soldats béarnais de la Révolution et du Premier Empire", *Revue de Pau et du Béarn* n° 7, 1979, p. 173-189; n° 8, 1980, p. 151-165; n° 9, 1981, p. 135, 159; n° 10, 1982, p. 185, 199; n° 11, 1983, p. 153-166.
- THUROT, Charles, 1881-1883, rééd. 1966, *De la Prononciation française depuis le commencement du XVI<sup>e</sup> siècle, d'après le témoignage des grammairiens*, Genève, Slatkine Reprints.